

SDE35

Village des collectivités
1 avenue de Tizé CS43603
35236 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués

En exercice : 36
Présents : 21
Absents : 15
Quorum : 19

Votants : 21

Reçu en préfecture
28/02/2019

Publication
28/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf janvier à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents ; Maurice BEAUGENDRE, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, André DAVY, Olivier DEHAESE, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Jean-Yves INIZAN, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Patrick SAULTIER et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absent excusé : Daniel GUILLOTIN, Vice-président, Michel BENEDETTI, Camille BONDU, Yvonnick DAVID, Didier DUPERRIN, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Alain PAUL, Jacques RENAULT délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

Délibération n°20190129_COM_01 – Finances – Débat d'orientation budgétaire 2019

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat, qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée, constitue la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d'Orientation Budgétaire » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires. Ce texte, inséré à l'article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientations budgétaires qui doit intégrer les éléments spécifiques suivants :

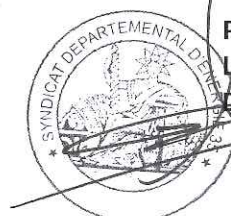
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- la structure des effectifs, l'évolution des dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Le rapport d'orientation budgétaire présente les données du compte-administratif 2018 (données provisoires) et des orientations budgétaires, par missions, pour l'année 2019. Il intègre également des indicateurs par mission afin d'évaluer l'action du SDE35.

En ce qui concerne les ressources humaines, il est précisé que la direction évoluera en cours d'année et sera alors composée d'un directeur général des services et de deux directeurs généraux adjoints. Il est précisé que l'organigramme des services (Intégré au rapport d'orientation budgétaire) subira également quelques modifications.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire et entendu les commentaires des membres présents, le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.



Pour extrait conforme,
Le président,
Didier NOUYOU



Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2019

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
1 - Contexte national	3
2 - Contexte local	3
3 - Présentation du SDE35 et de ses compétences	5
4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes	5
5 - Structure et évolution des dépenses de personnel	8
6 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2019	10
<i>Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques</i>	12
<i>Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique</i>	16
<i>Mission 3 : Développer les énergies renouvelables</i>	22
<i>Mission 4 : Développer la relation aux usagers</i>	26
<i>Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences</i>	29
<i>Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions</i>	35
<i>Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats</i>	37
Annexe : Projet d'organisation des services 2019	

Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d’Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d’orientations budgétaires.

Ce texte, inséré à l’article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise qu’un établissement public de coopération intercommunale comme le SDE35 comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d’orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme),
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l’évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l’action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l’année à venir. C’est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

1 - Contexte national

La croissance subit une légère inflexion, reflet d’un environnement international un peu moins porteur, même si la poursuite de la reprise en zone euro et la croissance de la demande mondiale continueraient de soutenir l’activité française en 2019. L’ensemble des organismes compétents en la matière (OCDE, FMI, banque de France, commission européenne...) anticipent en moyenne une croissance de l’ordre de 1,7 % en 2018 et 2019 mais un déficit public qui se creuse.

Après s’être redressée à 1 % en 2017, l’inflation y compris tabacs atteindrait 1,8 % en 2018 sous l’effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,4 % en 2019, les prix du pétrole alimentant moins l’inflation. Cependant on relève, depuis le début de l’année 2018, une accélération des prix à la consommation du fait du renchérissement des prix de l’énergie. De septembre 2017 à septembre 2018, les prix ont augmenté de +2,2% dont +12,8% pour l’énergie et +2,8% pour l’alimentation.

L’investissement resterait dynamique dans un contexte financier toujours favorable.

Les collectivités territoriales sont depuis 2014 associées à la réduction du déficit public global de la France. Après une baisse de la dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017, c’est la taxe d’habitation qui a été réformée en 2018. Autre nouveauté, pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d’Euros, la hausse de leurs dépenses a été plafonnée dans le cadre d’un contrat avec l’Etat. Par rapport à 2018, les autres concours de l’Etat sont annoncés en stabilité pour 2019.

Le SDE35 dont les ressources provenant de l’état résultent d’un compte d’affectation spéciale (FACE) au budget n’a pas été impacté par des baisses en 2018.

2 - Contexte local

Depuis 2012, l’Ille-et-Vilaine a dépassé le million d’habitants et, cette année encore, les chiffres de l’INSEE confirment le dynamisme du Département. Au 1^{er} janvier 2016, les communes brétilliennes comptent au total 1 051 779 habitants, soit 55 340 de plus qu’en 2011. Entre 2011 et 2016, la population augmente de 1,1 % en moyenne chaque année, plus fortement qu’au niveau régional (+ 0,5 %) et national (+ 0,4 %). Le territoire gagne environ 10 000 habitants par an.

Feuillet 2019-011

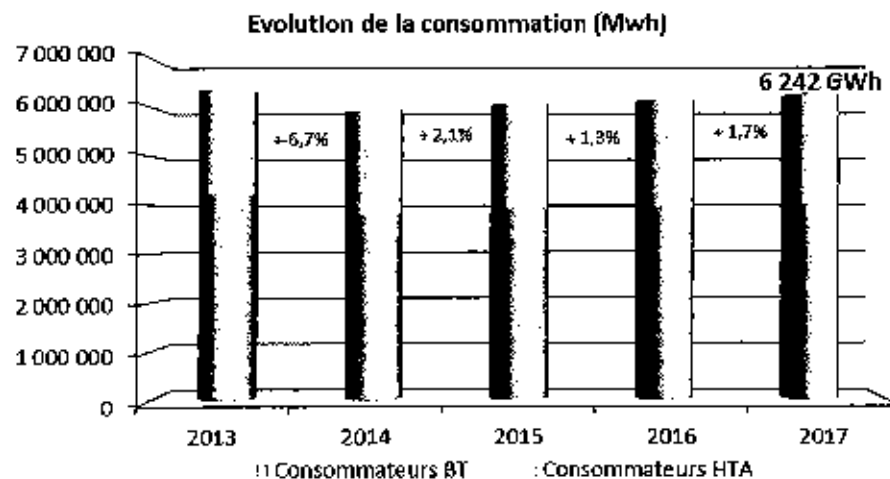
L'emploi a progressé de +3,5 % en Ile-et-Vilaine en 2018. Le secteur du BTP reste actif : 10 447 logements ont été commencés en 2017 ce qui représente 42% des logements construits en Bretagne. Malgré ce dynamisme, l'évolution du nombre de salariés dans ce secteur est en baisse constante depuis 2012.

Le taux de chômage demeure également le plus faible des départements bretons (+6,6 % de la population active).

Ce développement s'accompagne d'une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs du réseau de distribution (+ 1,7 % entre 2016 et 2017, +1,4 % entre 2015 et 2016) sans évolution pour le nombre de clients HTA*, dans la continuité d'une tendance observée depuis 2009. En 2017, l'ensemble des points de livraison de la concession de distribution électrique représente 599 434 contrats.

Après une baisse marquée entre 2013 et 2014 liée en grande partie à la douceur des températures, la consommation confirme une tendance à la hausse et atteint près de 6 242 GWh en 2017.

L'année 2018 a également été l'occasion d'un certain nombre de fusions de communes dans le



département ; fusion qui sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2019.

Anciennes communes	Commune nouvelle	Population (2019)
Chancé	PIRE-CHANCE	2 525
Piré-sur-Seiche		
Montauban-de-Bretagne	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	10 064
Saint-M'hervon		
Saint-Jean-sur-Couesnon	RIVES DU COUESNON	2 812
Saint-Georges-de-Chesné		
Saint-Marc-sur-Couesnon		
Vendel		
Saint-Pierre-de-Plesguen	MESNIL-ROCH	4 241
Lanhélin		
Tréssé		
Luitré	LUITRE-DOMPIERRE	1 880
Dompierre du Chemin		
Saint-Marc-le-Blanc	SAINT-MARC-LE-BLANC	1 673
Baillé		
Antrain	VAL-COUESNON	4 246
La Fontenelle		
Saint-Ouen-la-Rouerie		
Tremblay		

3 - Présentation du SDE35 et de ses compétences

Garant du service public de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de Communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.

Outil de proximité, il accompagne les Collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d'électricité homogène sur l'ensemble du territoire urbain et rural, de nouveaux champs d'intervention s'ouvrent au syndicat.

Avec les nouvelles lois de transition énergétique, le SDE35 a étoffé ses missions en développant de nouvelles compétences dans le domaine de l'éclairage public, de la desserte gaz ou le développement de la mobilité décarbonée : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement GNV, émergence de stations d'hydrogène vert.

Il ambitionne également de développer ses propres outils de production d'énergie renouvelable sur le Département, à travers l'activité de sa SEML Energ'IV créée en 2018, et de contribuer à leur émergence par des partenariats locaux et citoyens.

4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes

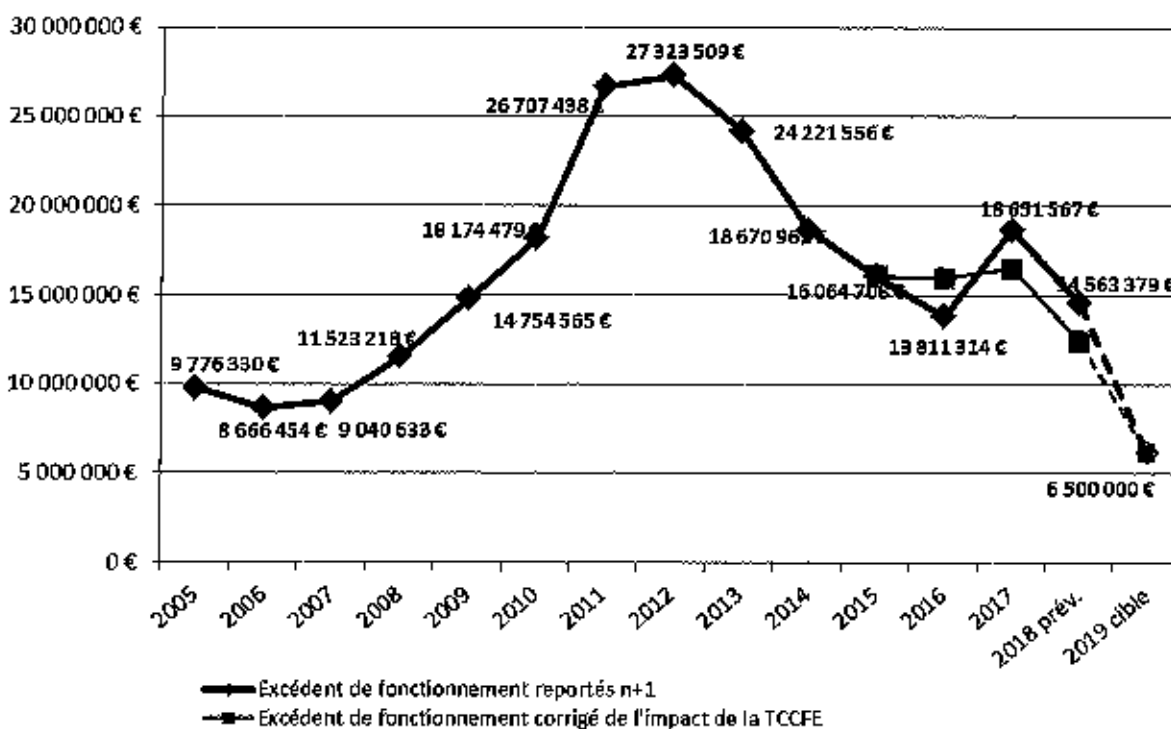
La situation financière du SDE35 est satisfaisante au regard du niveau d'épargne, du fond de roulement et de sa capacité d'autofinancement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. Elle représente les capacités d'autofinancement du SDE35. Sans aucune dette, la capacité d'autofinancement (CAF) du SDE35 est importante (environ 12 millions d'euro prévus en 2019).

Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fond de roulement comme la variation de la trésorerie. Depuis 2014, le SDE35 s'est engagé à réduire son fond de roulement en investissant de façon volontariste pour l'efficacité du réseau de distribution de l'électricité (PCDMR). Toutefois, le fonds de roulement, 11,5 millions d'euro au Compte Administratif (CA) prévisionnel 2018, reste élevé même si celui-ci ne représente qu'environ 40 % d'un programme annuel de travaux.

L'objectif est de continuer à privilégier un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie (électricité, gaz), la mobilité décarbonée, les énergies renouvelables par la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Energ'IV, permettant ainsi d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

	2016	2017	2018 prévisionnel
Recettes totales (réelles)	50 481 514,82 €	52 087 547,12 €	52 475 487,37 €
Dépenses totales (réelles)	41 733 830,00 €	41 104 462,45 €	45 083 234,32 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)	15 196 919,73 €	19 772 052,27 €	19 191 300,46 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)	4 820 655,17 €	5 594 939,28 €	5 781 300,08 €
Epargne de gestion	10 376 264,56 €	14 476 554,17 €	13 662 308,24 €
- résultat exceptionnel	92 624,25 €	299 441,18 €	252 307,86 €
Epargne nette = CAF	10 468 888,81 €	14 177 122,99 €	13 410 000,38 €

Excédent de fonctionnement reporté 2005-2019**Focus sur les principales recettes du SDE35****LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE)**

Cette taxe est la principale recette du SDE35. Elle est perçue par le SDE35 sur les communes rurales (en 2010). Une partie est reversée par le syndicat aux communes devenues urbaines depuis 2015. La fusion des communes et la hausse démographique du département sont susceptibles de donner la possibilité à de plus en plus de communes de demander le reversement, partiel ou total, de cette taxe faisant peser sur cette recette un risque de réduction dans les années à venir.

Montant estimé en 2019 : 10 200 000 €

LES DOTATIONS DES PROGRAMMES DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ÉLECTRIFICATION (FACE)

Ces dotations correspondent à 80 % du montant hors taxe des travaux d'électrification réalisés sur les communes rurales.

Le projet de loi de finances 2019 a prévu de maintenir le montant des aides du FACE à 360 millions d'Euros soit le niveau 2018 après deux baisses opérées en 2016 et 2017. Durant l'année 2019, l'Etat a prévu de réinterroger les critères de calcul du FACE. Le SDE35 s'impliquera au niveau national, à travers notamment la FNCCR, afin de contribuer activement à cette redéfinition.

Pour le SDE35, il est donc proposé d'établir le budget 2019 sur le montant 2018 à savoir 9,06 millions d'euros.

LES REDEVANCES ET PARTICIPATIONS D'ENEDIS

- La redevance dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDE35 en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2019, cette redevance est estimée à 822 000 €.

- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués sur les réseaux de distribution d'électricité en 2017 déduction faite des montants de TCCRE perçus par le SDE35 cette même année. En 2019, cette redevance est estimée à plus de 5 millions d'euro.
- Pour les effacements de réseaux, Enedis verse une participation annuelle de 515 000 € dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession (identique à 2018 et 2017).
- Pour les extensions, Enedis reverse la Part Couverte par le Tarif au SDE35 qui réalise la partie en domaine public du raccordement estimé en 2019 à 1 100 000 €.

LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU SDE35 AUX TRAVAUX RÉALISÉS SUR LEUR TERRITOIRE

Ces participations sont calculées en fonction de la classification de la collectivité (type A, B, C), de son taux de modulation et de la typologie des travaux. Le guide des aides, voté en décembre 2018, précise l'ensemble des dispositifs. En 2019, cette recette, toutes compétences confondues, est estimée à plus de 12,4 millions d'euro.

LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS À LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Ces participations sont calculées en fonction des tarifs au point lumineux délibérés par le Syndicat. En 2018, à l'occasion de la redéfinition de la compétence Eclairage et de la passation de nouveaux marchés, il a été voté un tarif différent pour les Leds (12 € par point lumineux) contre 20 € (pour les communes rurales) ou 25 € (pour les communes urbaines) pour les autres sources lumineuses.

LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DES TIERS

Les usagers et les tiers tels que les promoteurs participent également aux travaux qui les concernent en fonction du guide des aides. En 2019, cette recette est évaluée à 1,4 million d'euro.

5 - Structure et évolution des dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2019, le SDE35 compte 49 agents dont 2 agents en disponibilité et 1 agent en congés de longue maladie. Sur les 46 agents présents, 1 emploi est pourvu par un agent du Centre de Gestion, 37 agents sont titulaires, 1 agent est stagiaire, 1 agent est en détachement d'une autre fonction publique et 6 agents sont contractuels de la fonction publique territoriale.

En 2019 et 2020, deux agents feront valoir leurs droits à la retraite dont le directeur adjoint. Cette échéance a été anticipée dans l'intérêt et de la structure. L'organigramme prévisionnel, ci-dessous, prendra effet au 1^{er} avril 2019. Il prévoit le recrutement de nouveaux agents.

L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2019, par rapport à 2018, correspond :

- aux impacts des recrutements opérés en 2018 et ceux prévus en 2019,
- aux remplacements d'agents faisant valoir leur droit à la retraite,
- à la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations),
- à l'évolution du régime indemnitaire de certains agents,
- au reversement par la SEML Energ'IV de 50% des salaires et charge des services mis à sa disposition

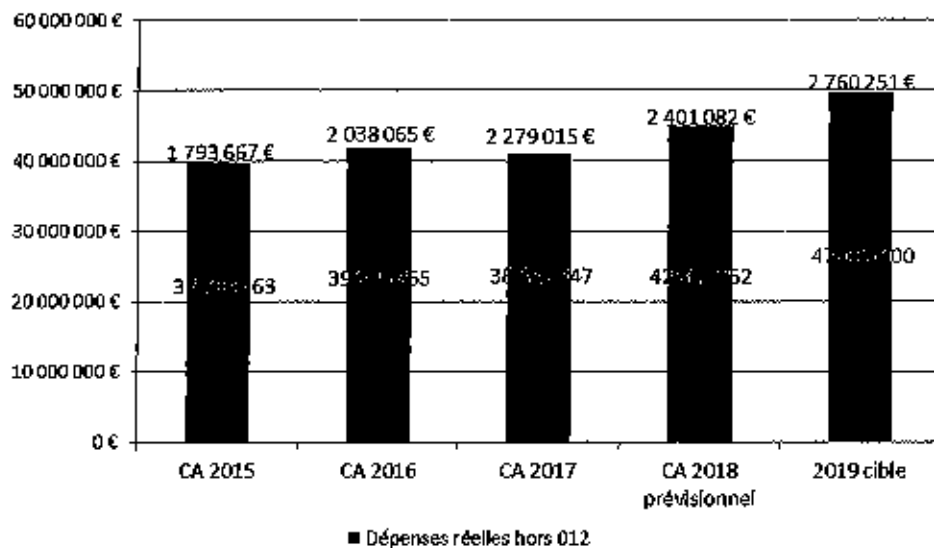
La totalité des emplois permanents et non permanents figurant au tableau des effectifs doivent être inscrits au budget. Le tableau comportant les évolutions de postes pour l'année 2019 est annexé à la note de synthèse et fait l'objet d'une délibération proposée à l'issue du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

Il est prévu en 2019 un montant de 2 760 251 € au chapitre 012 – charges de personnel comprenant, les rémunérations, les charges, les évolutions présentées ci-dessus ainsi que l'ensemble des frais afférents.

Feuillet 2019-015

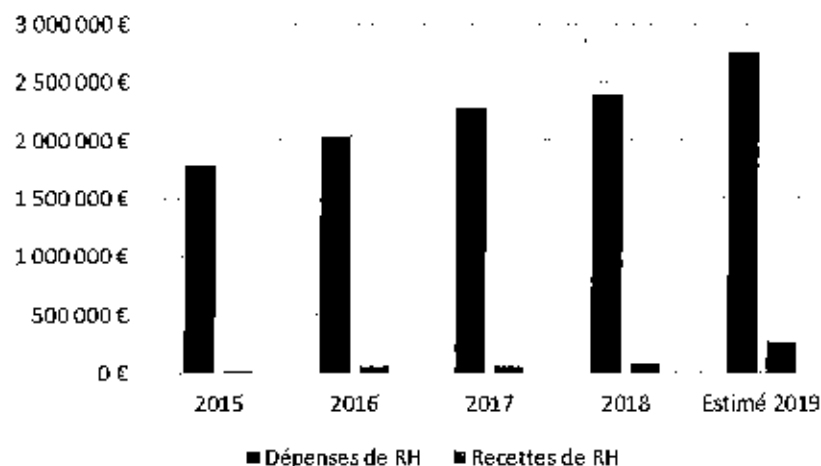
Le budget du personnel évolue de façon constante et régulière depuis quelques années en lien avec le développement du syndicat et de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. Le budget du personnel s'élevait à 2 millions en 2016, 2,3 millions en 2017 et 2,4 millions en 2018.

Dépenses de personnel / dépenses réelles



Le chapitre des dépenses de personnel évolue fortement en 2019. Cependant, les recettes afférentes évoluent également à la hausse avec le remboursement par la SEML Energ'IV du temps de travail des services dédiés.

Dépenses et recettes de personnel



Concernant les avantages, les agents du SDE35 bénéficient :

- de l'adhésion au COS Breizh (Comité des Œuvres sociales Breizh),
- de chèques déjeuners (1 chèque d'une valeur faciale 7 € par jour travaillé dont 60 % pris en charge par l'employeur),
- d'un chèque cadeau à Noël pour les enfants, à la charge des agents, ayant moins de 16 ans (valeur 30 €)
- d'une participation de l'employeur à la garantie maintien de salaire selon la catégorie A, B ou C.

Concernant les horaires :

- Nombre d'heures rémunérées : 1 820 heures

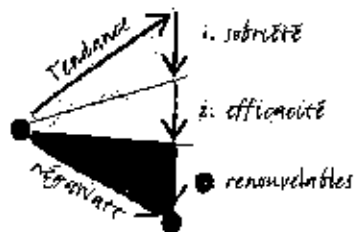
- Les services du SDE35 fonctionnent sur la base annuelle de 1 607 heures, ce qui n'a pas évolué depuis le protocole ARTT soit une semaine de 40 heures sur 5 jours de travail soit 8h par jour.

Dans le domaine des ressources humaines, un règlement intérieur est en cours d'élaboration au sein des services. Un groupe de travail composé d'une dizaine d'agents tirés au sort a été mis en place fin 2018. Il sera chargé de co-rédiger avec la Direction ce document important régissant les règles de fonctionnement internes : utilisation des locaux et du matériel, temps de travail, gestion des absences, conditions de mise en place du télétravail... Il est prévu de le soumettre au Comité syndicat pour approbation en cours d'année.

6 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2019

Afin de gagner en lisibilité, le projet stratégique du SDE35, a été décliné, en 2018, comme une contribution locale au scénario NegaWatt, scénario prospectif établi par des experts indépendants qui confirme la possibilité technique d'une France utilisant 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Le projet stratégique du SDE35 est décliné en 7 missions, elles-mêmes déclinées en programmes d'actions, dont les 3 leviers du scénario NegaWatt : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



Préparées à partir du réalisé de l'année 2018, des évolutions connues pour 2019 et des évaluations des dépenses et recettes nouvelles, les orientations budgétaires sont présentées par grandes missions.

Les pages suivantes dressent le détail des actions envisagées pour l'année 2019 et les résultats des premiers indicateurs de suivis qui ont été mis en place fin 2017. Ces éléments seront précisés à l'occasion du vote du budget.

Les moyens humains ont été répartis par mission, par une estimation du temps passé par les agents concernés.

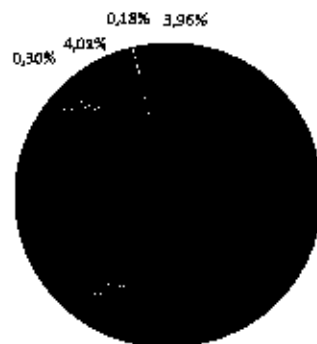
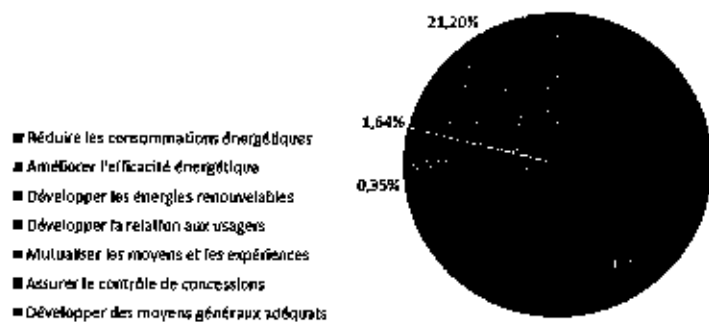
La mission 7 – Moyens généraux - rassemble les missions transversales de la collectivité : le système d'information (matériels, logiciels et personnels), la direction, l'administration, la communication, les finances, la gestion des ressources humaines et les marchés publics, les frais des élus et les écritures d'ordre.

Les dépenses et des recettes du SDE35 ne pouvant pas être ventilées ont donné lieu à une ventilation grâce à des clefs de répartition. Il s'agit principalement des charges générales (charges de bâtiment, fournitures, déplacements...), représentant environ 182 600 €, qui ont été ventilées au prorata du montant des charges de personnel de chaque mission.

Les tableaux ci-après intègrent les montants par mission (le tableau détaillé est joint en annexe à la note de synthèse).

Débat d'orientation budgétaires 2019

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	16 395 329,74 €	8 477 009,00 €
2	Améliorer l'efficacité énergétique	31 760 124,67 €	27 167 600,33 €
3	Développer les énergies renouvelables	4 017 401,53 €	173 305,25 €
4	Développer la relation aux usagers	171 543,82 €	
5	Mutualiser les moyens et les expériences	2 288 244,82 €	1 976 693,23 €
6	Assurer le contrôle de concessions	105 288,94 €	805 000,00 €
7	Développer des moyens généraux adéquats	2 259 665,45 €	10 382 132,81 €
Total des écritures réelles		56 997 598,98 €	48 981 740,62 €

Dépenses par missions**Recettes par missions****Compte administratif prévisionnel 2018, à titre de comparaison**

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	13 396 819,38 €	6 873 308,20 €
2	Améliorer l'efficacité énergétique	26 690 440,33 €	25 522 619,70 €
3	Développer les énergies renouvelables	2 105 314,11 €	
4	Développer la relation aux usagers	176 438,61 €	
5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 069 760,51 €	784 753,99 €
6	Assurer le contrôle de concessions	72 221,72 €	814 426,00 €
7	Développer des moyens généraux adéquats	7 276 423,74 €	28 999 790,90 €
Total des écritures réelles (y compris excédents)		46 649 111,86 €	56 198 003,21 €
Total des écritures		50 787 418,40 €	62 994 898,79 €

Dans les documents détaillés joints en annexe et dans le détail des missions, les références suivantes sont utilisées :

- DF : Dépenses de fonctionnement
- DI : Dépenses d'investissement
- RF : Recettes de fonctionnement
- RI : Recettes d'investissement

Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques

Contexte

La sobriété énergétique passe avant tout par le changement de comportement et d'attitude pour infléchir la consommation énergétique. Le SDE35, en tant qu'acteur public des énergies, a un rôle central à jouer dans cette prise de conscience collective.

C'est d'abord vis-à-vis de ses collectivités membres que le SDE35 agit en faveur de la sobriété énergétique en accompagnant les 178 collectivités qui lui ont délégué la compétence éclairage à réaliser des économies d'énergies en redéfinissant leur projet d'éclairage public. Ce sont près de 52 000 points lumineux qui sont gérés par le SDE35 et sur lesquels une politique volontariste de rénovation et d'abaissement de l'éclairage peut être menée afin de réduire massivement les consommations énergétiques.

L'action du SDE35 peut s'opérer également auprès du grand public à travers des opérations de sensibilisation menées principalement dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département.

Si 2018 a permis d'analyser les meilleurs moyens d'actions à mettre en place, en complémentarité avec les actions existantes, 2019 sera une année de mise en œuvre de nouveaux programmes d'actions avec des engagements financiers à la clé.

Objectifs

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie, favoriser et encourager l'adoption de nouveaux comportements et modes de travail.

Moyens affectés

Domaines	DF - Prévu 2019	DI - prévu 2019	Dépenses prévues 2019	4F - Prévu 2019	R - Prévu 2019	Note : les prévus 2019
	2 802 929,74 €	19 593 000,00 €	16 305 929,74 €	1 025 000,00 €	7 452 009,00 €	6 477 009,00 €
Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage	2 639 007,94 €	19 593 000,00 €	16 232 007,94 €	1 025 000,00 €	7 370 009,00 €	6 385 009,00 €
Maintenance et petits travaux	2 071 500,00 €	6 000,00 €	2 079 500,00 €	1 022 000,00 €	0,00 €	1 022 000,00 €
Travaux sous MO SDE	- €	6 625 000,00 €	6 625 000,00 €	3 000,00 €	3 320 009,00 €	3 320 009,00 €
Travaux pour compte de tiers	- €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
Subventions	- €	900 000,00 €	900 000,00 €	- €	- €	- €
Projet SMAILLE	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel	538 558,19 €	- €	538 558,19 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	88 956,75 €	- €	88 956,75 €	- €	- €	- €
Sensibiliser la population	57 737,30 €	- €	57 737,30 €	- €	- €	- €
Convention ALEC	59 200,00 €	- €	59 200,00 €	- €	- €	- €
Personnel	3 929,01 €	- €	3 929,01 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	608,29 €	- €	608,29 €	- €	- €	- €
Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités	35 584,51 €	- €	35 584,51 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Collecte et vente des CEE	50,00 €	- €	50,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Dialogue (tarifs bleu)	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	- €	- €	- €
Partenariat conseillers en énergie partagée	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel	21 245,32 €	- €	21 245,32 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	3 289,19 €	- €	3 289,19 €	- €	- €	- €
Favoriser des initiatives de MADE Réseau	10 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €	- €	52 000,00 €	52 000,00 €
MADE Réseau	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €
Personnel	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Adapter les modes de travail du SDE35 (télétravail...)	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Refonte de la compétence éclairage

Un travail important de refonte de l'exercice de la compétence Eclairage public a été mené en 2018.

Les objectifs étaient de :

1. gagner en efficacité : délais, tarifs de maintenance, conseils techniques aux collectivités
2. optimiser les achats de matériel : prix et performances
3. prioriser les communes et EPCI ayant transféré leur compétence au SDE35
4. privilégier le matériel économe sur la durée

Actions réalisées en 2018

Un nouveau marché d'éclairage

Sur la base des prescriptions de maintenance révisées par la commission éclairage en 2017, l'année 2018 a permis d'élaborer le nouveau cahier des charges du marché d'éclairage public. La consultation s'est déroulée entre juillet 2018 et janvier 2019. Afin d'obtenir des prix satisfaisants, elle a nécessité une phase de négociation et une relance de la consultation pour 2 lots, non attribués à l'issue de la première phase de consultation. Les 3 lots géographiques ont été attribués entre novembre 2018 et janvier 2019 à 2 entreprises à des conditions économiques meilleures que le précédent marché.

Dans le nouveau marché, l'accent a été mis sur la programmation des opérations afin d'optimiser les délais d'intervention du SDE35. Le nouveau marché privilégie également une vision globale des projets d'éclairage public puisqu'il englobe la maintenance, les études, les travaux et la gestion patrimoniale. Cela doit permettre d'être plus efficient dans la gestion du parc d'éclairage public.

Les prestations de maintenance ont été modifiées pour différencier les interventions sur les luminaires Led's par rapport aux luminaires plus énergivores. Un prix très attractif a été voté et proposé aux communes à compter de 2019 afin de favoriser le matériel économe en énergie et inciter aux travaux de renouvellement du parc ancien.

Un marché de fourniture de matériels d'éclairage associé

Afin de proposer des prix de matériels plus compétitifs, un marché de fourniture de matériels a été associé au marché d'éclairage. En attribuant l'ensemble des commandes à un nombre restreint de fournisseurs, un effet levier a pu s'opérer sur les prix et a permis d'obtenir un gain moyen de 16 % sur l'ensemble des lanternes retenues. Des exigences de performance et de conception ont été intégrées dans le marché de fourniture afin de prescrire des matériels de qualité. La publication le 27 décembre 2018 d'un arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses conduira à des adaptations à la marge de la liste des fournitures retenues afin d'anticiper le durcissement des normes techniques en 2020.

Modification du guide des aides

Le guide des aides a été modifié fin 2018, sur décision du comité syndical, afin de prioriser les collectivités ayant transféré leur compétence. Désormais, pour les communes qui n'ont pas transféré leur compétence, le SDE35 limite son intervention aux opérations d'effacements de réseaux et de rénovation par délégation de maîtrise d'ouvrage (convention de mandat) ou par demande de subventions (maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale). Pour les travaux de rénovation réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée (hors effacements de réseaux), le SDE35 applique désormais un forfait de maîtrise d'ouvrage égal à 4 % du montant HT des travaux.

Projets pour 2019

Mise en œuvre des nouveaux marchés d'éclairage

L'année 2019 permettra la mise en œuvre effective des nouvelles modalités d'exercice de la compétence éclairage. Un premier bilan sera réalisé en fin d'année afin de mesurer la satisfaction des communes sur ces nouvelles modalités.

Formaliser un cahier de prescriptions « aménageur »

Dans le cadre d'une rétrocession d'ouvrage privé au patrimoine, le SDE35 va travailler à l'élaboration d'un cahier de prescriptions aménageur dont le respect conditionnera le transfert des ouvrages au SDE35. Cela permettra d'assurer un niveau élevé de qualité et de performance des installations.

Le SDE35, acteur de la « smart city »

Une campagne de rénovation des systèmes de gestion de l'éclairage (horloges) sera réalisée en 2019. Elle sera l'occasion d'intégrer les nouvelles technologies d'objets connectés permettant d'augmenter le nombre d'actions à distance. Ces expérimentations seront menées sur la télégestion des armoires afin de participer au développement de l'éclairage public intelligent de demain. Certaines actions pourront être réalisées en partenariat avec SMILE.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de collectivités ayant transféré leur compétence éclairage	178	178
Nombre d'opérations d'éclairage réalisées par le SDE35	139	165
Nombre de points lumineux gérés par le SDE35	50 000	52 000
Nombre de lampadaires vétustes rénovés (y/c projets subventionnés)	782	1806
Puissance économisée grâce au passage en Led (y/c projets subventionnés)	46 KW	117 KW
Taux de renouvellement du parc	1,6 %	3,5 %

Programme 1.2 : Sensibiliser la population

Actions réalisées en 2018

Depuis juillet 2015, un partenariat est noué avec l'ALEC de Rennes (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes) pour organiser des opérations de sensibilisation sur les enjeux de l'énergie. Le public scolaire est la première cible identifiée. Les élus et les partenaires institutionnels ont également été sensibilisés durant des petits déjeuners techniques. En 2018, le sujet portait sur l'hydrogène et a réuni 60 personnes.

Dans le cadre de ce partenariat, l'ALEC a réalisé en 2018 un recensement des différents acteurs locaux intervenant sur le département sur les questions d'éducation à l'environnement.

Projets 2019

A partir des résultats de cette étude, le SDE35 proposera pour la rentrée scolaire 2019/2020 un programme plus ambitieux d'actions pédagogiques sur l'énergie auprès des enfants, sur le temps scolaire et périscolaire.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire ou périscolaire	1 cycle de 5 séances TAP (Treffendel)	
Nombre de petits déjeuners techniques organisés auprès des élus	1	1
Nombre de participants	16 (TAP) 50 (Petit déj. tech.)	60

Programme 1.3 : Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

Le SDE35 collecte les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et en assure la revente. Après des taux historiquement bas, le cours est remonté en 2017 et la tendance s'est affirmée en 2018. Le SDE35 en a profité pour revendre près de 3,7 GWh de CEE pour 33 000 euros.

Une convention avec EDF permet également au SDE35 de mettre à disposition le service DIALEGE. L'accès à ce service permet au SDE35, aux communes et EPCI membres du SDE35 et à leurs Conseillers en Energie Partagé (CEP) d'accéder aux données de consommation et de facturation d'électricité des bâtiments et des points de fournitures d'éclairage public.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de CEE collectés	6,4 GWh cumac	3,7 GWh cumac
Valeurs de la vente des CEE	105 000 € (dont 31 900 € pour les CEE collectés en 2017)	33 000 €

Programme 1.4 : Favoriser des initiatives de MDE Réseaux

En 2016, une expérimentation avait été lancée à l'initiative du SDE35 pour mener une action de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) sur le territoire de Coglais communauté / Marches de Bretagne. Des équilibreurs de réseau ont été placés en amont du compteur sur le réseau électrique. Suite au succès de ces premières opérations, le service études du SDE35 étudiera les dossiers de plaintes clients portant sur la qualité de tension sur le réseau (microcoupures ou surtension) qui pourraient potentiellement faire l'objet d'opérations de MDE.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'opérations MDE réalisées	0	0

Programme 1.5 : Adapter les modes de travail du SDE35

Actions réalisées en 2018

Dans le cadre de sa politique d'achat, le SDE35 a renforcé en 2018 les critères environnementaux et d'insertion dans ses marchés publics. Les entreprises candidates étaient notamment invitées à s'engager sur leur politique interne de mobilité : plan de déplacement, acquisition de véhicules électriques ou GNV...

Projets 2019

Dans le cadre de l'élaboration de son règlement intérieur, le SDE35 travaillera à la mise en place d'actions permettant de réduire le bilan carbone de son fonctionnement : mise en place du télétravail, adaptation des horaires de travail pour éviter les temps de congestion, actions en faveur du covoiturage...

Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

Contexte

L'investissement conséquent du SDE35 sur les réseaux électriques traduit l'engagement fort du syndicat pour améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. 30 millions d'euros sont prévus en 2019 sur ce thème pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages.

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique. La politique volontariste du SDE35 pour soutenir des mobilités alternatives au carburant fossile qu'elle soit électrique, gaz, hydrogène, etc. s'est poursuivie en 2018 avec des investissements conséquents mais aussi le soutien actif à la candidature de Rennes Métropole à l'appel à projet TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) sur les mobilités intelligentes (cf. mission 5)

Le SDE35, après avoir investi de manière importante sur la mobilité électrique par le déploiement des 103 bornes BEA, s'engagera de façon concrète en 2019 sur :

1. la mobilité gaz avec la création de deux premières stations d'avitaillement pour les poids lourds, les autocars et les Bennes à Ordures Ménagères,
2. la mobilité hydrogène avec l'accompagnement de trois expérimentations à Redon, Rennes et Janzé.

Objectifs

- Améliorer la qualité des réseaux et permettre son adaptabilité aux nouveaux besoins du territoire,
- Participer à la stratégie de Rennes Métropole sur la question des mobilités,
- Réfléchir sur des outils de modélisation de la mobilité décarbonée,
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin,
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans les transports par une politique active d'accompagnement de la mutation des véhicules routiers et de leurs carburants,
- Investir le champ de la distribution gaz pour développer à termes les liens entre réseaux électriques et réseaux gaz et les opportunités de stockage des énergies renouvelables associées.

Moyens

Domaines	Prévu 2019		Dépenses prévues 2019		Recettes prévues 2019	
	01 - Prévu 2019	01 - prévu 2019	01 - Prévu 2019	01 - Prévu 2019	01 - Prévu 2019	01 - Prévu 2019
	1 401 474,67 €	30 378 650,00 €	31 760 124,67 €	6 696 000,00 €	20 472 600,33 €	27 167 000,11 €
Réseaux électricité	1 031 765,82 €	30 143 000,00 €	31 194 725,82 €	6 595 000,00 €	20 348 333,33 €	26 943 333,33 €
Programmes travaux : renforcements, effacements, extension	1 000,00 €	30 143 000,00 €	30 144 000,00 €	6 595 000,00 €	20 348 333,33 €	26 943 333,33 €
Instruction des demandes d'urbanisme	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	4,00 €	0,00 €	- €
Contrôle des ouvrages	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €
Personnel	762 006,68 €		762 006,68 €			- €
Charges générales ventilées	173 759,14 €		173 759,14 €			- €
Réseaux gaz	12 052,56 €	58 000,00 €	70 052,56 €	- €	- €	- €
Nouvelles concessions - Phase étude		58 000,00 €	58 000,00 €			- €
Personnel	10 436,75 €		10 436,75 €			- €
Charges générales ventilées	1 615,81 €		1 615,81 €			- €
Mobilité électrique	287 624,89 €	117 650,00 €	405 274,89 €	100 000,00 €	134 267,00 €	224 267,00 €
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	222 732,00 €	117 650,00 €	340 382,00 €	100 000,00 €	134 267,00 €	224 267,00 €
Communication (BET, inaugurations...)	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €
Personnel	50 131,55 €		50 131,55 €			- €
Charges générales ventilées	7 761,34 €		7 761,34 €			- €
Mobilité gaz	18 231,41 €	60 000,00 €	78 231,41 €	- €	0,00 €	- €
Développement du GNV		60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €
Personnel	15 943,04 €		15 943,04 €			- €
Charges générales ventilées	2 288,37 €		2 288,37 €			- €
Mobilité hydrogène	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €
Etudes	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €			- €
Personnel			- €			- €
Charges générales ventilées	0,00 €		- €			- €
Smart grids réseaux	11 800,00 €	- €	11 800,00 €	- €	- €	- €
Modélisation	11 800,00 €		11 800,00 €			- €
Personnel	0,00 €		- €			- €
Charges générales ventilées	0,00 €		- €			- €
Substitution des vecteurs d'énergie (élec/gaz)	- €		- €			- €

Programme 2.1 : Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité

Typologie des travaux réalisés par le SDE35

Le patrimoine de la concession électrique d'Ille-et-Vilaine comprend 11 894 km de réseaux HTA, 14 194 km de réseaux BT et 16 208 transformateurs. Parmi ce patrimoine, les fils nus BT, posés principalement avant les années 1970, sont les câbles les plus âgés du réseau. En 2017, le réseau de fil nu BT représente encore 15,6 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35.

Le SDE35 mène quatre types d'opérations sur le réseau concédé :

- des travaux d'effacement en zone agglomérée, selon un planning décidé par les communes concernées,
- des travaux d'extension, selon les demandes émanant de tiers,
- des travaux de renforcement, suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'extension de réseau,
- des travaux de sécurisation, décidés par le SDE35 en coordination avec Enedis, pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau.

Le SDE35 assure également l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le volet alimentation électrique.

Opérations de contrôle

Le SDE35 se conforme à la réglementation et mène des opérations de contrôle par un organisme extérieur sur les ouvrages électriques qu'il construit.

En 2018, une mission de contrôle spécifique a été commandée par le SDE35 à un organisme extérieur. Cette mission consistait à évaluer sur le plan technique et financier un échantillon d'une quinzaine d'opérations. Les résultats obtenus ont conforté les élus du comité sur le sérieux et la qualité du travail mené par les services du SDE35 et les entreprises attributaires des marchés. Ils ont également permis d'améliorer le cahier des charges des marchés de travaux 2019-2022 avec les préconisations réalisées par le bureau de contrôle.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau concédé	831	754
Pourcentage de fil nu sur le réseau BT	15,6 %	non disponible
Nombre d'instructions de demandes d'urbanisme réalisées	1 237	1 262
Nombre d'opérations de travaux contrôlées in situ dans le cadre du contrôle technique des ouvrages	22	23

Programme 2.2 : Développer le réseau de gaz

Le SDE35 a été sollicité en 2017 par deux communautés de communes (La Roche aux fées et Couesnon Marches de Bretagne) afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de gaz naturel sur leur territoire.

Par délibération du 6 juillet 2017, le SDE35 a activé sa compétence optionnelle gaz pour pouvoir accompagner ces communes (dans le cadre des compétences optionnelles prévues dans ses statuts, le SDE35 peut en effet exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférent au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, après transfert de cette compétence par les communes traversées).

L'année 2019 permettra de mener les études de faisabilité technique et économique de deux nouvelles concessions de desserte en gaz sur le territoire de Retiers et de Saint-Germain-en-Coglès.

Une consultation pour la concession de la desserte en gaz sur le territoire de Saint-Germain-en-Coglès a été lancée le 20 décembre 2018.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'extensions en projet	2	2
Linéaire de réseaux de gaz	0	0
Consommation d'énergie sur les concessions de gaz du SDE35	0	0

Programme 2.3 : Promouvoir et développer la mobilité électrique

Actions réalisées en 2018

103 bornes Béa en Ile-et-Vilaine

Le déploiement du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été lancé en 2016 par le SDE35 et s'est achevé fin 2018 avec la mise en service de 103 bornes de recharge à disposition de tous les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables :

- 91 bornes de charge normale/accélérée réparties sur l'ensemble du département affichant une puissance de 3 à 22 kVA et permettant, pour les véhicules acceptant la recharge accélérée, de recharger les batteries en une heure,
- 12 bornes rapides, permettant une recharge complète en une demi-heure.

Feuillet 2019-025

Les statistiques d'utilisation de ces bornes sont transmises régulièrement aux communes concernées grâce à la connectique et à la supervision mise en place. Elles montrent une progression régulière du nombre de charges, même si certaines bornes restent très peu utilisées.

A part un ou deux emplacements, le réseau apparaît suffisant pour répondre aux usages actuels.

Intégration des bornes de Rennes Métropole

En 2018, les 12 bornes de recharge de Rennes Métropole ont été intégrées au réseau Béo. Le SDE35 a réalisé pour le compte de la Métropole les travaux préalables à ce transfert qui permettra d'assurer, à compter de 2019, une même qualité de service pour tous à l'échelle du département. En effet, les bornes de Rennes Métropole ne bénéficiaient pas jusqu'à présent des services complémentaires proposés par le réseau Béo telle que la supervision, la géolocalisation et la maintenance assurée 24h/24.

Mutualisation du service de mobilité

Les départements du 22, 29 et 35 ont choisi de mutualiser la gestion de l'exploitation, de la maintenance et de la supervision de l'ensemble de leurs bornes. Un nouveau marché commun a été lancé en 2018 et a été attribué au prestataire IZIVIA qui exploitera le service à compter de 2019. Cette mutualisation a permis de faire baisser de façon significative les charges d'exploitation et d'intégrer le réseau Béo à un réseau plus large nommé « Ouest Charge ».

Projets 2019

Mise en œuvre de la tarification du service

Après 3 ans de gratuité, une tarification raisonnable et commune avec les départements du 22, du 29 et des Pays de la Loire sera mise en place dès mars 2019. Elle permettra une interopérabilité complète sur un large territoire du grand Ouest, répondant ainsi à une demande répétée des utilisateurs qui pourront avoir accès aux bornes de ces départements avec un même badge ou la même application mobile.

Evaluation du fonctionnement du réseau Béo et plan de déploiement complémentaire

Le réseau Béo est régulièrement évalué par le SDE35 grâce à la supervision et connectivité des bornes. Suite à la mise en place de la tarification, le SDE35 procédera en 2019 à une évaluation plus large du service afin de déterminer les déploiements complémentaires à envisager. Il s'appuiera pour cela sur les demandes des collectivités, sur une étude en cours sur le périmètre de la Métropole dans le cadre du TIGA (cf. mission 5), et sur l'analyse des statistiques des utilisateurs. La mise en place de « super-chargeurs » sera notamment étudiée. Il est envisagé l'installation d'une dizaine de bornes en 2019.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de recharges moyen par mois sur chaque borne	17 (16 864 charges au total)	28 (31 062 charges au total)
Nombre d'utilisateurs des bornes (badges en service)	863	1 440
Taux de badges actifs (utilisés au moins une fois dans l'année)	62 %	59 %
Quantité d'énergie délivrée sur les bornes	203 000 kWh	415 000 kWh

Programme 2.4 : Développer et soutenir la mobilité gaz

Actions réalisées en 2018

En 2017 et en 2018, les syndicats départementaux d'énergie bretons ont été lauréats des appels à projets nationaux ADEME/CGI pour la mise en place d'un réseau breton de stations d'avitaillement GNV et pour le soutien à l'achat par les transporteurs de tracteurs/porteurs. 4 stations sont prévues en Ille-

et-Vilaine. Ce programme de maillage régional est soutenu par l'ADEME et le 2018 une aide de plus de 3 millions d'euros pour soutenir l'achat de véhicules

Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, produit par méthanisation. L'engagement du SDE35 dans le domaine du GNV s'associe à son engagement dans le domaine de la méthanisation, avec l'objectif de permettre à tous les méthaniseurs bretons d'avoir accès à l'injection, directement sur le réseau ou par portage, afin de mettre en place un nouvel écosystème de production et d'utilisation de carburant vert, 100 % écologique et produit localement via la valorisation d'effluents d'élevage et de déchets.

En 2018, le SDE35 a mené deux études de faisabilité sur les sites de Liffré et de Noyal-sur-Vilaine. Pour Liffré, les discussions sur le foncier sont en cours avec la copropriété concernée. La station sera couplée à une aire de service qui sera réalisée par Liffré Cormier Communauté, ce qui sera un plus pour la station mais qui retarde un peu sa réalisation. Pour Noyal-sur-Vilaine, le projet qui était bien avancé a dû être arrêté, suite à un projet concurrent développé par Air Liquide, qui a refusé toute collaboration avec le SDE35 et qui a convaincu le principal transporteur concerné de ne pas s'associer au SDE35. Des études de faisabilité sur cinq autres sites ont été initiées fin 2018 : Bédée, Tinteniac, Saint-Malo agglomération, Noyal-Chatillon et Montgermont. Une réflexion sur Janzé est également en cours en lien avec le projet hydrogène de l'EPCI.

Actions 2019

Suite à la mise en service d'une première station à Vannes, le projet Bretagne Mobilité GNV entrera en 2019 dans la phase opérationnelle de construction et de mise en service d'une nouvelle série de stations.

La phase de construction sera portée par Energ'IV, via sa participation à Bretagne Mobilité GNV, entité regroupant les 4 SEM d'énergie bretonnes. Energ'IV a notamment lancé fin 2018 un premier appel d'offre afin de désigner une maîtrise d'œuvre sur les stations situées en Finistère, en Côtes d'Armor et en Ile-et-Vilaine (15 stations au total). La construction et l'exploitation des stations feront, par la suite, l'objet de marchés dédiés. Le but poursuivi : proposer aux constructeurs et aux fournisseurs un marché attractif de plusieurs stations conçues de manière similaire.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de stations GNV en étude	0	2
Nombre de stations GNV en service	0	0
Nombre d'abonnés au service	-	-
Quantité de gaz délivrée sur les stations	-	-
Quantité de bio-GNV délivrée sur les stations	-	-

Programme 2.5 : Développer et soutenir la mobilité hydrogène

En 2018, le SDE35 a accompagné ou initié trois initiatives autour de la mobilité hydrogène :

- Une étude menée par Roche aux Fées Communauté autour des opportunités permises par l'hydrogène sur son territoire : station d'avitaillement véhicules à court ou moyen termes et train hydrogène sur la ligne Rennes – Châteaubriant à moyen ou long terme,
- Le projet H2X sur Redon Agglomération autour d'un consortium d'entreprises du secteur,
- Un projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable avec Eau du Bassin Rennais.

L'année 2019 doit permettre de poursuivre les études de faisabilité initiées et de trouver les financements extérieurs permettant de faire émerger ces initiatives. Un travail pourra également être engagé sur Saint Malo Agglomération en fonction de la stratégie Hydrogène de la Région autour du port.

Feuillet 2019-027

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de stations H2 en étude	-	-
Nombre de stations H2 en service	-	-
Nombre d'abonnés au service	-	-
Quantité de H2 produit	-	-
Quantité de H2 délivré sur les stations	-	-
Quantité de H2 vert délivré sur les stations	-	-

Programme 2.5 : Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart grids réseaux)

Le SDE35 est, depuis 2015, partenaire du projet SMILE, qui a pour objectif de développer les entreprises et les actions autour des « Réseaux Electriques Intelligents », aussi dénommé « Smart Grids ». Il participe aux instances et à l'accompagnement des projets labellisés, dont celui de Langouet.

Le chantier « Plateforme d'Éclairage Public Intelligent » porté par le SDE35 a été mis en veille en 2018 au vu des actions menées sur la refonte de la compétence (cf. mission 1).

Actions 2019

En 2019, le SDE35 envisage de contribuer à la réalisation du showroom SMILE qui sera installé à Rennes. L'accueil d'un stagiaire sur 6 mois est également prévu afin de travailler sur le sujet suivant « Modélisation de réseaux électriques HTA/BT - Etude de faisabilité, création de pilotes pré-opérationnels et tests sur des cas d'usage relatifs notamment à l'intégration des EnR ».

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre et type de projets soutenus sur le chantier « éclairage public innovant »	2 projets de détection	0
ETP et volume financier engagés par le SDE35 sur les Smart grids réseaux	20% du temps ETP de la responsable du pôle concession	0
Contrôle opérationnel ou contrôle des données de concession concernant le déploiement des installations Linky	1 via opération de contrôle concentrée au niveau du PEBreizh	Dans le cadre du contrôle des données 2017

Programme 2.6 : Développer les synergies d'interface et d'interconnexion des réseaux

Dans le cadre de l'appel à projet TIGA mené par Rennes Métropole (cf. mission 5), le SDE35 est pilote d'un cas de modélisation de réseaux permettant de croiser production d'énergie, réseaux électriques et gaz, et mobilité. L'objectif est de parvenir à identifier la stratégie du choix des vecteurs d'énergie pour répondre aux besoins de mobilité du territoire, en prenant en compte les évolutions du parc de véhicules électriques et des installations de recharge, les flux de déplacement, les capacités de production du réseau de gaz, d'électricité, etc. Cette étude de modélisation a été confiée à la start up ForCity qui devrait fournir d'ici avril 2019 une première maquette.

La démarche engagée avec les études menées sur les projets de desserte de gaz doit également permettre également à terme de développer cette nouvelle approche stratégique pour accompagner les territoires à identifier leurs potentiels et développer de nouveaux réseaux (électrique/gaz/chaleur...) complémentaires.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'études réalisées sur le potentiel des réseaux et leurs interactions sur un territoire donné	0	2

Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

Contexte

Si le sigle SDE35 signifiait encore jusqu'en 2015 le syndicat départemental d'électricité, il est devenu désormais le syndicat départemental d'énergie 35. Ce glissement sémantique traduit la volonté des élus d'élargir les compétences du syndicat et de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le département.

En effet, les enjeux du développement des énergies renouvelables en Bretagne et plus particulièrement en Ile-et-Vilaine sont importants, dans un contexte de faible production en comparaison de l'énergie consommée et en décalage complet avec les objectifs fixés par le SRCAE, puisque moins de 10% de l'énergie électrique consommée en Ile-et-Vilaine est d'origine renouvelable, et que ces taux sont encore plus faibles pour le gaz.

Afin de concourir activement à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique les trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ile et Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ile-et-Vilaine et Rennes Métropole ont fondé le 7 septembre 2018 la SEML Energ'IV. Ils se sont associés à la Banque des territoires et à 3 partenaires privés (Crédit Mutuel Arkéa, Caisse d'Épargne, et Crédit Agricole).

Objectifs

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en facilitant la réalisation effective des projets émergents recensés et en investissant dans des études préalables ;
- favoriser l'acceptation des projets par les citoyens, en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel en Energie Renouvelable de leur territoire, tout en leur permettant de garder la main sur la valeur de ce potentiel ;
- participer au développement de la mobilité décarbonée de demain, qu'elle soit électrique, gaz naturel, ou hydrogène.

Moyens

Domaines	DF - Prévu 2019	DI - prévu 2019	Dépenses prévues 2019	RF - Prévu 2019	RI - Prévu 2019	Revenues prévues 2019
	167 401,53 €	3 850 000,00 €	4 017 401,53 €	173 305,25 €	0,00 €	173 305,25 €
Entreprise publique locale Energies renouvelables	148 509,36 €	1 850 000,00 €	1 999 509,36 €	168 305,25 €	- €	168 305,25 €
Gestion d'un EPL		1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €
Personnel	129 465,58 €		129 465,58 €	168 305,25 €		168 305,25 €
Charges générales ventilées	20 043,78 €		20 043,78 €			- €
Achats ENR groupés	4 339,65 €	- €	4 339,65 €	- €	- €	- €
Personnel	3 792,50 €		3 792,50 €			- €
Charges générales ventilées	587,15 €		587,15 €			- €
Soutien des projets d'ENR (hors SEM)	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	- €	- €	- €
Personnel			- €			- €
Charges générales ventilées			- €			- €
Boucle autoconsommation	3 512,51 €	- €	3 512,51 €	- €	- €	- €
Personnel	3 041,61 €		3 041,61 €			- €
Charges générales ventilées	470,90 €		470,90 €			- €
Réseau de chaleur	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €

Feuillet 2019-029

Programme 3.1 : Créer une entreprise publique locale énergies renouvelables**Actions réalisées en 2019**

Après une phase d'étude et de concertation d'une année, la SEM Energ'IV a été créée le 7 septembre 2018 par le SDE35 avec 2 partenaires publics et 4 partenaires bancaires. Elle a pour objectifs :

- de massifier le développement des énergies renouvelables,
- de faciliter la réalisation des projets émergents,
- de favoriser l'implication des citoyens dans les projets,
- de favoriser l'acceptation des projets, notamment dans le domaine éolien : pédagogie auprès des habitants, assurance que les recettes resteront sur le territoire, etc,
- d'accélérer et optimiser les études de raccordement ENEDIS et GRDF,
- de sensibiliser les EPCI au potentiel en énergie renouvelable de leur territoire et leur permettre de garder la main sur la valeur de ce potentiel (ex : maîtrise foncière) par le portage d'études prospectives (éolien, réseaux de chaleurs, etc.),
- de coupler les projets de méthanisation aux projets de stations GNV portés par le SDE35.

Le champ d'actions d'Energ'IV permet de couvrir l'ensemble des énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois, hydro-électricité, mobilité décarbonée (électricité, GNV, hydrogène).

Dotée d'un capital de 6 millions d'euros, Energ'IV ambitionne de contribuer à l'horizon 2030 pour près de 32 % à la production d'énergie renouvelable produite localement.

Aussi, dès 2018 Energ'IV développe ou co-développe d'ores-et-déjà plus d'une trentaine de projets de toutes natures : privés, publics, citoyens, méthanisation, éolien, photovoltaïque, etc. Elle accompagne et soutient également 5 collectifs citoyens. Ce dynamisme s'est concrétisé par deux prises de participations sur le dernier trimestre 2018 :

- le projet de méthanisation développé par la société ENERFEES
- le projet de centrale photovoltaïque de Pont-Péan développé par la société MARC Energies

Projets 2019

2019, devrait voir d'autres prises de participations d'Energ'IV notamment dans des parcs éoliens, la mise en service des premières centrales photovoltaïques en toitures développées directement par Energ'IV, l'ouverture de la première station GNV ainsi que la création des premières coopératives citoyennes de production d'EnR dans lesquelles Energ'IV sera actionnaire.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Energie électrique renouvelable produite en Ile-et-Vilaine sur le total consommé	952 000 MWh / 6 136 MWh (2016)	470 937 MWh / 6 239 245 MWh (2017)
Prise de participation dans des filiales	-	2
Etudes de potentiel photovoltaïque réalisées	-	28
Nombre de centrales photovoltaïques sur toitures en services	-	0
Production EnR réalisée par la SEM ou ses filiales	0	0
Puissance globale installée	0	0

Programme 3.2 : Initier des achats d'énergies renouvelables groupés

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (hors sites inférieurs à 36 kVA).

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif.

Lors du dernier groupement de commande d'électricité réalisé fin 2017, le SDE35 a proposé une offre d'électricité d'origine 100 % renouvelable, attribuée au fournisseur Enercoop, pour 14 sites d'une puissance supérieure à 36 kVA, intégrant les 9 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques installées par le SDE35 et 5 bâtiments municipaux (Laillé, Le Rheu, Guipel, La Chapelle-Thouarault, St-Jacques de la Lande).

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement d'achat d'électricité existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Avec ce nouveau groupement, le SDE35 devient l'interlocuteur unique des collectivités et structures publiques d'Ille-et-Vilaine membres et des fournisseurs d'énergie.

Ce groupement d'achat d'énergie lancera dès 2019 des consultations :

- pour la fourniture d'électricité des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts) y compris la fourniture d'électricité d'origine 100 % renouvelable
- pour la fourniture d'électricité des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus) y compris la fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'adhérents au groupement optant pour l'offre Enercoop	6	6
Nombre de sites approvisionnés	5 bâtiments	6 bâtiments
	9 bornes rapides	12 bornes rapides
Consommations du groupement	-	-

Programme 3.3 : Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)

Le SDE35 conserve, au-delà des projets soutenus par la SEM Energ'IV, la possibilité d'investir seul dans des sociétés de projets d'énergies renouvelables. L'intervention via la SEM sera néanmoins l'outil privilégié. Les montants inscrits doivent permettre d'intervenir sur des projets de taille importante, type parc éolien.

Programme 3.4 : Favoriser le développement de boucles d'autoconsommation

En 2018, le SDE35 a accompagné plusieurs projets d'autoconsommation (Langouët, Melesse, Le Ferré...) tout en suivant l'actualité technique et réglementaire sur ce sujet émergent.

Cette démarche devrait aboutir en 2019 avec le premier projet d'autoconsommation collective en Ille-et-Vilaine à Langouët. La SEM du SDE35 supportera l'investissement de l'outil de production à hauteur de 20 000 €. Cette opération permettra d'alimenter en circuit-court l'école, la mairie et la bibliothèque,

Feuillet 2019-031

ainsi qu'une dizaine d'habitants de la commune. Ce projet intègre technique et organisationnel :

- production sur tracker,
- système de répartition dynamique de la production par une technologie blockchain,
- Création d'une Personne Morale Organisatrice regroupant producteur et consommateurs.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de boucles d'autoconsommation accompagnées par le SDE35	1	3
Nombre de boucles d'autoconsommation créées	-	-
Nombre de bénéficiaires publics et privés	-	-
Puissance installée et production réalisée	-	-

Programme 3.5 : Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur

Selon ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI qui envisageraient de lui transférer cette compétence optionnelle. Lors de l'étude d'opportunité réalisée en 2018, en partenariat avec le Pays de Fougères, un projet a été identifié, qui sera étudié en 2019.

Mission 4 : Développer la relation aux usagers

Contexte

L'énergie est un élément clé de la compétence communale, fortement lié à la compétence d'urbanisme. En tant qu'aménageur territorial, le SDE35 se doit d'associer les usagers aux décisions importantes qu'il prend pour l'aménagement du territoire, et ce dans une logique d'optimisation de la production et de la consommation d'énergie. La mise en place et l'animation d'instances de concertation telle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) participent à cette démocratie de proximité.

Le SDE35 est également le garant de la relation aux usagers mis en place par Enedis et EDF dans le cadre du contrat de concession et il est amené à intervenir lors de médiation ou de rappel à la règle. Une attention particulière est portée sur le suivi du déploiement des compteurs LINKY.

Objectifs

- Favoriser l'échange et le partage d'informations avec les citoyens,
- Assurer son rôle d'acteur public des énergies en accompagnant les acteurs & projets du territoire,
- Garantir la qualité de la relation aux usagers dans le cadre du contrat de concession.

Moyens

Dr. motifs	DF - Prévu 2018	D - prévu 2019	Dépenses prévues 2019	RF - Prévu 2018	RI - Prévu 2019	Recettes prévues 2019
	171 543,82 €	0,00 €	171 543,52 €	0,00 €	0,00 €	- €
CCSPL	2 368,78 €	- €	2 368,28 €	- €	- €	- €
Personnel	2 050,78 €		2 050,78 €			- €
Charges générales ventilées	317,50 €		317,50 €			
Coopération Internationale / décentralisée	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €
Subventions aux associations	30 000,00 €		30 000,00 €			- €
Personnel	- €		- €			- €
Charges générales ventilées	- €		- €			
Suivi des réclamations	41 807,26 €	- €	41 807,26 €	- €	- €	- €
Personnel	36 202,42 €		36 202,42 €			- €
Charges générales ventilées	5 604,84 €		5 604,84 €			
Aide aux usagers en situation de précarité énergétique	37 368,28 €	- €	37 368,28 €	- €	- €	- €
Participation au fonds de solidarité logement	35 000,00 €		35 000,00 €			
Personnel	2 050,78 €		2 050,78 €			
Charges générales ventilées	317,50 €		317,50 €			

Programme 4.1 : Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Départemental d'Énergie 35 est constituée, conformément à l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle comprend des membres titulaires et suppléants à voix délibérative :

- représentant le syndicat et désignés par l'assemblée délibérante en son sein,
- représentant des « associations locales » (associations de consommateurs, d'usagers et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles, les chambres consulaires, etc.) nommés par l'assemblée délibérante.

Feuillet 2019-033

En 2018, dans le cadre de la création de la SEM et du développement CCSPL a accueilli de nouveaux membres associatifs impliqués dans les enjeux de transition énergétique : l'Association des méthaniseurs de France, l'APEPHA (Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés), l'EPV (Energies citoyennes en Pays de Vilaine), COURANT ALTERNATIF pour IVINE (France Nature Environnement Ille-et-Vilaine).

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de réunions CCSPL	2	2

Programme 4.2 : Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets d'action de coopération décentralisée à l'international. Des projets de coopération décentralisée peuvent donc être soumis au SDE35, pour attribution éventuelle d'une subvention. La demande doit porter sur un projet d'électrification, par énergie renouvelable de préférence.

Les critères de sélection ont été précisés en 2017 et figurent dans le guide des aides du SDE35.

3 projets ont été subventionnés en 2018 pour un montant total de 10 000 euros.

Ces projets étaient portés par les associations Teria et AESCD (association échanges solidaires Cesson Dankassari) qui œuvrent en Afrique (Mali, Burkina Faso et Niger). Les subventions accordées par le SDE35 ont permis de compléter l'équipement électrique d'une école, d'une maternité et d'un village, soit par panneaux solaire, soit par pompage solaire.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de projets soutenus	1	3

Programme 4.3 : Assurer le suivi des réclamations

Le SDE35 a mis en place depuis plusieurs années un suivi des réclamations réalisées par les usagers du service, qu'elles concernent les actions menées par le SDE35 (travaux ...) ou le service d'exploitation d'Enedis. La forte hausse 2018 est liée aux courriers de refus de pose du compteur Linky pour lequel les usagers reçoivent une réponse écrite accompagnée de la note « Linky » réalisée par le SDE35 et mise à jour régulièrement.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de réclamations traitées/an	194 (dont 77 refus Linky)	367 (dont 272 refus Linky)
Délais de traitement (jusqu'à clôture)	89 jours	54 jours

Programme 4.4 : Participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour aider les populations en situation de précarité à faire face à leurs dépenses d'énergie

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire et d'énergie bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 23 janvier 1992 relative au revenu minimum d'insertion.

Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 de « Fonds Solidarité Energie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Montant alloué/an	95 000 €	95 000 €

Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences

Contexte

Grâce à son assise départementale, le SDE35 est en capacité d'apporter un appui technique aux collectivités dans ses domaines de compétence et de favoriser les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale.

Cette action passe notamment par des contributions aux 18 PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) engagés par les EPCI et l'assistance à la réalisation d'études (schéma de réseaux d'énergie...) ou de nouveaux services (Plan Corps de Rue Simplifié...) en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

Objectif

Favoriser les économies d'échelle et monter en compétence en développant les mutualisations et les partages de données à l'échelle du département.

Moyens

Domaines	DF - Prévu 2019	DI - prévu 2019	Dép. euros prévus 2019	RF - Prévu 2019	RI - Prévu 2019	Recettes prévues 2019
	358 884,82 €	1 929 360,00 €	1 279 242,32 €	80 699,23 €	1 896 000,00 €	1 976 625,23 €
Achats groupés	41 328,04 €	4 800,00 €	46 128,04 €	- €	- €	- €
Gestion du groupement d'achat	20 890,00 €	4 800,00 €	25 690,00 €	- €	- €	- €
Personnel	35 787,45 €		35 787,45 €			- €
Charges générales ventilées	5 540,59 €		5 540,59 €			- €
PCRS	68 704,62 €	94 500,00 €	163 204,62 €	18 000,00 €	72 000,00 €	90 000,00 €
Convention Rennes Métropole	7 207,00 €	14 500,00 €	21 707,00 €			- €
Autres collectivités	20 000,00 €	80 000,00 €	100 000,00 €	18 000,00 €	72 000,00 €	90 000,00 €
Personnel	36 865,02 €		36 865,02 €			- €
Charges générales ventilées	5 552,60 €		5 552,60 €			- €
Assistance aux EPCI (PCAET, commission paritaire énergie...)	39 832,18 €	0,00 €	39 832,18 €	- €	- €	- €
Participation à des études	21 300,00 €	0,00 €	21 300,00 €			- €
Personnel	16 220,87 €		16 220,87 €			- €
Charges générales ventilées	2 511,31 €		2 511,31 €			- €
Contrôle de la taxe sur l'électricité pour des tiers (département...)	9 473,11 €	- €	9 473,11 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Convention Conseil départemental				4 000,00 €		
Personnel	8 203,11 €		8 203,11 €			- €
Charges générales ventilées	1 270,00 €		1 270,00 €			- €
Mutualisation des travaux et des infrastructures de réseaux	35 794,79 €	1 830 000,00 €	1 865 794,79 €	- €	1 824 000,00 €	1 824 000,00 €
Travaux sur réseaux télécom		1 800 000,00 €	1 800 000,00 €		1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
Autres travaux		30 000,00 €			24 000,00 €	
Participer au suivi des schémas d'aménagement numérique						
Personnel	30 985,01 €		30 985,01 €			- €
Charges générales ventilées	4 798,78 €		4 798,78 €			- €
Open data	9 484,44 €	- €	9 484,44 €	- €	- €	- €
Personnel	8 221,58 €		8 221,58 €			- €
Charges générales ventilées	1 272,86 €		1 272,86 €			- €
PE Breizh	78 257,64 €	0,00 €	78 257,64 €	39 693,23 €	- €	39 693,23 €
Personnel	63 257,64 €		63 257,64 €	47 443,23 €		47 443,23 €
Communication et frais généraux	15 000,00 €		15 000,00 €	11 250,00 €		11 250,00 €
Réseau professionnels (FNCCR, Amorce...)	76 000,00 €	- €	76 000,00 €	- €	- €	- €
Adhésions	76 000,00 €		76 000,00 €			- €

Programme 5.1 : Organiser des groupements d'achat énergie pour

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (hors sites inférieurs à 36 kVA).

Ainsi en 2014, le SDE35 a créé son propre groupement pour répondre à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites supérieurs à 36 kVA et se rapprochait de son homologue costarmoricain pour permettre aux collectivités d'Ille-et-Vilaine de participer à une commande de fourniture de gaz naturel.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement d'achat d'électricité existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Avec ce nouveau groupement, le SDE35 devient l'interlocuteur unique des collectivités et structures publiques d'Ille-et-Vilaine membres et les fournisseurs d'énergie.

Ce groupement d'achat d'énergie lancera des consultations :

- pour la fourniture d'électricité des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts),
- pour la fourniture d'électricité des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égal 36kVA, ex tarifs bleus),
- pour la fourniture de gaz.

La prochaine consultation pour la fourniture d'électricité aura lieu dès le premier semestre 2019 pour une fourniture d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2020.

La prochaine consultation sur la fourniture de gaz sera lancée à suivre pour une mise en application au 1^{er} janvier 2021.

Afin d'optimiser encore les achats d'énergie réalisés et d'apporter plus de services aux membres du groupement, le SDE35 a lancé en 2018 une consultation pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des groupements d'achat d'énergie et a testé avec le groupement gaz du SDE22 la procédure d'achat dite « au clic ». Cette procédure devrait être appliquée aux prochaines consultations.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de collectivités adhérentes	125 (Gaz) 261 (Electricité)	125 (Gaz) 260 (Electricité)
Nombre de sites et total des consommations	767 sites : 83 GWh (Gaz) 631 sites : 63 GWh (Electricité)	804 sites : 84 GWh (Gaz) 638 sites : 63 GWh (Electricité)
Nombre d'adhérents du groupement ayant souscrit l'option à 50 % ou 75 % de garantie d'origine et consommation associée	33 membres représentants 105 sites (chiffres 2016)	36 membres représentants 120 sites
Volume des consommations par option (Base, 50 % et 75 % de garanties d'origine)	Base :- 50 % :- 75 % :-	Base : 48,5 GWh 50 % : 1,5 GWh 75 % : 13 GWh

Programme 5.2 : Accompagner la réalisation des PCRS

Un arrêté du 22 décembre 2015 recommande l'utilisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) comme fond de plan au 1/200 (inexistant aujourd'hui) pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public.

Cette recommandation deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les communes en unités urbaines et du 1^{er} janvier 2032 pour les communes rurales (arrêté modificatif du 26/10/2018).

Le SDE35 est donc concerné, comme les autres opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, services d'eau, d'assainissement ou de télécommunications...) à travers la commande de travaux et les réponses aux DT-DICT. Il a, à ce titre, co-signé une convention financière avec Rennes Métropole pour contribuer à la réalisation du PCRS sur son territoire.

Le SDE35 n'apparaît pas comme l'autorité locale publique compétente pour porter et mettre à jour le PCRS, mais il peut, au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, piloter le projet de réalisation des PCRS (coordonnateur) et établir un groupement de commande avec les EPCI pour sa création ainsi que la recherche de contribution auprès des opérateurs de réseaux.

L'année 2018 a permis un travail de concertation avec l'ensemble des EPCI du département (réunion collective et entretiens individuels).

L'année 2019 doit permettre la mise en place d'un comité de pilotage, composé des EPCI intéressés pour définir les modalités techniques et financières, la mise en place du groupement de commandes et le lancement des consultations associées.

Programme 5.3 : Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique (PCAET, commission paritaire énergie...)

La loi de 2015 relative à la transition énergétique a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans leur périmètre. En l'Ille-et-Vilaine, elle est composée de 36 membres permanents :

- 18 élus représentant les 18 intercommunalités du département,
- 18 élus désignés au sein du comité du SDE 35.

Auxquels s'ajoutent les personnalités compétentes et les experts suivants : Région Bretagne, DDTM, ADEME, Enedis.

Cette Commission doit permettre de contribuer à :

- la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- la mise en cohérence des politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données.

La réunion organisée fin 2017 a permis de présenter le projet stratégique du SDE35 et de recueillir l'avis des nombreux EPCI présents sur les actions envisagées. Début 2019, les membres de la commission seront invités à échanger et partager autour des enjeux, des problématiques et des solutions en lien avec la mobilité bas carbone au sein de leur PCAET.

Au-delà de cette instance, le SDE35 met à disposition des EPCI qui le souhaitent ses moyens humains afin de les accompagner dans la réalisation de leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser les consommations d'énergie. Les EPCI de plus de 20 000

habitants sont obligés de développer ce plan pour mener une politique climatique. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SDE35 a également été missionné par Rennes Métropole en 2018 pour participer à l'appel à projet national TIGA (Territoire Innovation Grande Ambition) sur un projet ambitieux de développement des mobilités intelligentes. Plus spécifiquement, le SDE35 est en charge de la coordination d'une étude prospective visant à préciser la stratégie de la métropole rennaise en matière de choix des vecteurs d'énergie (électricité/gaz/hydrogène) utilisés pour la mobilité de demain, en intégrant l'impact sur les réseaux et les outils locaux de production d'énergie renouvelable. Ce travail est mené en collaboration étroite avec les autres EPCI du département et notamment Roches aux Fées Communauté et Redon Agglomération.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de participations à des réunions PCAET	-	11
Nombre de contributions officielles (délibération du SDE35 sur les PCAET des EPCI d'Ille-et-Vilaine)	1 (Rennes Métropole)	0

Programme 5.4 : Contrôler la taxe sur l'électricité pour des tiers

Depuis 2016, le SDE35 assure pour le compte du Département le contrôle de la TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité). Après un démarrage difficile lié à la multiplication des fournisseurs d'électricité et au temps de collecte des données auprès du département et auprès de certains fournisseurs, l'année 2018 a permis de consolider la méthode mise en place.

Des prestations similaires pour des communes percevant la TCCFE sont envisageables afin de mutualiser les moyens et les techniques de suivi développés par le SDE35 et seront proposées en 2019.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation (par année de perception)	2017	2018
Nombre de fournisseurs contrôlés	37	38
Nombre de convention de contrôle	1	1

Programme 5.5 : Mutualiser les travaux et les infrastructures de réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SDE35, des travaux simultanés d'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques étaient réalisés jusqu'à fin 2018 à la charge exclusive des communes.

Une convention a été signée en décembre 2018 avec l'opérateur Orange pour préciser le régime de propriété des installations de communications électroniques. Dorénavant, c'est la commune, accompagnée par le SDE35 et en concertation avec Orange, qui choisira de rester ou non propriétaire des fourreaux. Cette convention permet également de formaliser l'engagement d'Orange à accompagner financièrement les démarches d'enfouissement de réseau.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le département, le SDE35 et ENEDIS ont conventionné avec les différents opérateurs (MEGALIS et BTHD par avenant, Telecom Bretagne, Orange,

Feuillet 2019-039

SFR-Numericable-Complefel) pour permettre l'établissement de communications électroniques sur le réseau BT et HTA.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau télécom dans le cadre des travaux d'effacement	92	68
Nombre de supports communs utilisés pour le déploiement de la fibre optique	547	1 441
Nombre de participations à des réunions sur le schéma d'aménagement numérique	-	7

Programme 5.6 : Favoriser l'Open data

En tant qu'acteur public producteur de données, le SDE35 s'est engagé en 2018 dans plusieurs démarches de mises à disposition de données en open data. La mise en place des nouveaux outils de gestion interne (SIG, GAIOS ...) permettra en 2019 d'accélérer cette démarche.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de données publiées sur data.gouv.fr, geobretagne.fr et bretagne-environnement.fr	0	1

Programme 5.7 : Contribuer activement au développement du PEBreizh

Depuis l'arrivée mi 2017 d'une chargée de mission commune aux membres du PEBreizh, les actions de coopération entre les 4 syndicats d'énergie se sont renforcées.

En 2018, la réussite la plus significative du PEBreizh a été sa nomination comme lauréat de l'appel à projet national « GNV mobilité » (cf. mission 2) mais également le travail sur l'harmonisation du service de recharge pour véhicules électriques.

L'année 2018 a permis également de mener un travail de concertation avec la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL afin de formaliser l'engagement de chacun dans la transition énergétique. Ce travail a débouché sur la rédaction d'une charte d'engagement qui devrait être signée en 2019.

Le PEBreizh a participé à de nombreux groupes de travail ou conférences : sur les IRVE, le Pacte biogazier Breton, la Conférence Bretonne de la Biodiversité, la contribution dans le cadre de la CBTE (Production d'énergie, mobilités)...

Cinq groupes de travail interne ont également été mis en place : IRVE, GNV, télécommunications, éclairage, contrôle de concession.

En 2019, le PEBreizh organisera un stand commun aux 4 SDE bretons au congrès de la FNCCR à Nice afin de valoriser ce travail commun au niveau national.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de réunions officielles du PEBreizh	3	3
Nombre de réunions des directeurs des SDE	-	5

Programme 5.8 : Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience (FNCCR, FEPL, AFE, Amorce...). En 2018, le SDE35 a participé à plusieurs salons ou congrès professionnels qui ont permis de renforcer les partenariats existants et de nouer de nouvelles relations partenariales.

Le SDE35 était notamment présent à la conférence annuelle d'Energy cities. Cette association européenne regroupe les autorités locales engagées dans la transition énergétique, soit près de 1 000 villes dans 30 pays distincts. En 2018, leur conférence annuelle s'est tenue à Rennes et le SDE35 était partenaire de l'évènement.

Une délégation du SDE35 a également participé au Salon des Maires à Paris en novembre 2018 et à l'AG d'AMORCE au Havre.

En décembre 2018, le SDE35 a co-organisé le village régional du salon des EPL (entreprises publiques locales) qui s'est déroulé à Rennes. Il y a notamment organisé une conférence sur l'innovation, technique et par l'approche citoyenne, portée par les SEM énergies renouvelables.

En 2019, plusieurs manifestations sont déjà programmées. Le congrès de la FNCCR sera le temps fort de la vie des réseaux. Il se tiendra du 1^{er} au 3 octobre à Nice et une délégation du SDE35 y participera. Plus localement, le SDE35 sera présent à l'évènement rennais In/out organisé par Rennes Métropole autour des nouvelles mobilités et au congrès annuel des CDG bretons dont le thème 2019 est la mobilité.

Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions

Contexte

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire Enedis, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Cette mission de contrôle repose à la fois sur :

- un contrôle continu effectué au quotidien à l'appui des déclarations de travaux d'Enedis (et GRDF) et des réclamations des usagers,
- un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire annuellement. Ces données après traitement et consolidation sont analysées par thématique : patrimoine technique, qualité de l'énergie, investissements du concessionnaire et état du patrimoine comptable,
- un contrôle opérationnel, portant sur des dossiers précis (devis, facturation, qualité d'énergie) ou des thématiques ciblées. Depuis 2017, deux sujets de contrôle sont ainsi suivis dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle du PEBreizh. Le SDE35 est coordonnateur du groupement et pilote ces missions de contrôle externalisées.

Ce travail fait l'objet chaque année d'un rapport de contrôle de la concession, compilant une version consolidée et pluriannuelle des données et indicateurs.

L'année 2018 a permis d'analyser le nouveau modèle de contrat de concession signé au niveau national entre la FNCCR, France Urbaine, Enedis et EDF en décembre 2017 et d'étudier l'opportunité d'une fin anticipée du contrat actuel (échéance fin 2022).

Une commission dédiée au renouvellement du contrat de concession a été mise en place en novembre 2018 et les phases de travail avec les concessionnaires Enedis et EDF vont démarrer début 2019.

Objectifs

- Assurer un suivi détaillé des contrats de concessions,
- Garantir la pérennité du patrimoine concédé,
- Veiller au respect des engagements mutuels, notamment en matière de qualité de service aux usagers,
- Préparer le nouveau contrat de concession.

Moyens

Domaines	DF - Prévu 2019	DF - Révisé 2019	Dépenses prévues 2019	RF - Prévu 2019	RF - Prévisé 2019	Recettes prévues 2019
	105 288,94 €	0,00 €	105 288,94 €	805 000,00 €	0,00 €	605 000,00 €
Concession électricité	105 288,94 €	- €	105 288,94 €	805 000,00 €	- €	805 000,00 €
Suivi de la concession	40 000,00 €		40 000,00 €	805 000,00 €		805 000,00 €
Personnel	56 536,06 €		56 536,06 €			- €
Charges générales ventilées	8 752,88 €		8 752,88 €			- €
Concessions gaz			- €			- €

Programme 6.1 : Concession d'électricité

Dans le cadre du contrôle opérationnel, depuis 2017, le SDE35 est le coordonnateur d'un groupement de commandes à l'échelle du PEBreizh et pilote des missions de contrôle externalisées.

Deux sujets de contrôle ont été portés en 2018 :

- La préparation et l'analyse de mesures terrain visant à estimer le nombre de Clients Mal Alimentés par syndicat (exercices 2017 et exercice 2018 en vue de l'inventaire FACÉ de juin 2019),
- L'application des catalogues des prestations d'Enedis (exercice 2017).

Le cabinet d'audit AEC a été retenu pour accomplir ces deux missions. La seconde mission a également impliqué le concessionnaire EDF pour les prestations relevant de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Le contrat de concession actuel, signé pour 30 ans prend officiellement fin au 30 juin 2022. Néanmoins, compte-tenu de l'accord-cadre conclu en décembre 2017 entre la FNCCR, France Urbaine et les concessionnaires d'une part, et d'un souhait politique de mener les négociations pour le futur contrat avant les prochaines élections d'autre part, le SDE35 travaille depuis 2018 au renouvellement de ce contrat. En novembre 2018, la première commission concession dédiée au renouvellement du contrat s'est réunie. Le SDE35 a également recueilli les avis politiques des élus à l'occasion des rencontres de l'Energie organisées en novembre et décembre 2018.

En 2018, un travail collaboratif a été engagé avec le SYDELA et le SYDEV pour consolider la gestion des données de la concession. Un POC (réalisation informatique courte ou incomplète d'une méthode ou idée pour démontrer sa faisabilité) est actuellement en cours de démonstration et fera l'objet d'un retour d'expérience en 2019 pour poursuivre le travail.

Ce programme compte comme recette la redevance R1, dite de « fonctionnement », versée par le concessionnaire, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils apportés aux usagers, aux règlements des litiges ou réclamations, à la coordination des travaux sous maîtrises d'ouvrage du SDE35 et du concessionnaire.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de thématiques de contrôle opérationnel	2	2
Nombre de réunions de la commission concession		

Programme 6.2 : Concession gaz

Une première concession gaz est en cours de consultation-négociation. Le SDE35 sera chargé de son contrôle dès la signature du contrat.

A moyen terme, le SDE35 pourra également se voir confier le suivi de concessions historiques afin de favoriser une gestion cohérente du gaz à l'échelle d'un territoire, et assurer un service mutualisé du contrôle des concessions gaz.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de concession gaz portées par le SDE35	-	-
Nombre d'abonnés		
Nombre de concessions historiques gérées par le SDE35		
Nombre d'abonnés		

Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats

Contexte

Les évolutions récentes du SDE35 et notamment l'acquisition de nouvelles compétences, impliquent de faire évoluer les métiers et d'adapter les moyens humains et techniques.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux enjeux, l'équipe du SDE35 s'est étoffée en 2018 avec l'arrivée de 9 nouveaux agents. En 2019, cette tendance va se confirmer avec 7 recrutements prévus. Pour intégrer ces évolutions, le SDE35 va modifier son organisation interne et proposer à compter du 1^{er} avril 2019 un nouvel organigramme des services (cf. annexe). Quelques chantiers importants doivent également aboutir dans le domaine des ressources humaines : mise à jour du plan de formation, des fiches de poste et rédaction d'un règlement intérieur.

Le second défi est numérique avec un nécessaire développement des systèmes d'information pour gagner en efficacité et en fiabilité. Il s'agit à la fois de poursuivre l'informatisation et la sécurité informatique du SDE35, tout en se dotant d'un SIG performant qui permette d'améliorer la qualité de service rendue aux collectivités et aux partenaires.

Un autre défi à relever est celui d'adapter et de vulgariser la communication du SDE35 pour la rendre plus accessible au grand public. L'enjeu est aussi de positionner le SDE35 comme l'acteur incontournable des énergies en Ile-et-Vilaine.

Objectif

- Sécuriser les recettes du SDE35 dans le temps
- Adapter les moyens en permanence à l'évolution des missions du SDE35

Moyens

Domaines	DF - Prévu 2019	DI - Prévu 2019	Dépenses prévues 2019	RF - Prévu 2019	RI - Prévu 2019	Recettes prévues 2019
	2 092 309,45 €	167 356,00 €	2 259 665,45 €	10 301 930,65 €	80 202,16 €	10 362 132,81 €
Take sur la consommation finale d'électricité	566 209,67 €	- €	566 209,67 €	10 200 000,00 €	- €	10 200 000,00 €
Perception de la TCCFE	552 000,00 €	0,00 €	552 000,00 €	10 200 000,00 €	0,00 €	10 200 000,00 €
Personnel	12 304,67 €		12 304,67 €			- €
Charges générales ventilées	1 905,00 €		1 905,00 €			- €
Systèmes d'information	390 857,86 €	105 356,00 €	496 213,86 €	- €	4 908,86 €	4 908,86 €
Moyens matériels et logiciels	143 051,20 €	105 356,00 €	248 407,20 €		4 908,86 €	4 908,86 €
Personnel	234 584,77 €		234 584,77 €			- €
Charges générales ventilées	33 221,89 €		33 221,89 €			- €
Services supports	1 136 241,32 €	62 000,00 €	1 197 241,32 €	140 990,65 €	75 253,30 €	177 243,95 €
Administration du syndicat	35 300,00 €	0,00 €	35 300,00 €	500,00 €		500,00 €
Communication externe du syndicat	119 300,00 €	0,00 €	119 300,00 €	0,00 €	0,00 €	- €
Energie réservée	0,00 €		- €	40 000,00 €		- €
Elus	106 200,00 €	- €	106 200,00 €	- €	- €	- €
Personnel	699 422,09 €		699 422,09 €	60 000,00 €		60 000,00 €
Charges générales ventilées	125 019,83 €	62 000,00 €	187 019,83 €	1 430,65 €	75 253,30 €	76 683,95 €
Excédents et opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	- €

Programme 7.1 : Contrôler la perception de la Taxe sur la Consommation d'Electricité (TCFE)

Le SDE35 a assuré le contrôle de la TCFE perçue sur le territoire de 302 communes en 2018.

Ce contrôle consiste en la collecte et la vérification trimestrielle des déclarations des fournisseurs puis un rapprochement annuel des quantités déclarées par les fournisseurs et celles acheminées par le concessionnaire Enedis.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation/Année de perception	2017	2018
Nombre de fournisseurs contrôlés	33	36
Nombre de communes contrôlées	302	302/297

Programme 7.2 : Se doter de systèmes d'information performants

L'informatisation du SDE35 s'est poursuivie cette année avec la mise en place d'une nouvelle architecture de réseau de télécommunication (fixe et internet). Le SDE35 a été fibré en fin d'année sur le réseau de Rennes Métropole Télécom et la mise en place de la fibre, pour les services, sera effective en début d'année 2019.

Un nouveau marché concernant le logiciel de gestion des opérations du SDE35 a dû être relancé suite au manquement de la société retenue en 2016, qui a conduit à la résiliation de ce marché. Un nouvel outil, dénommé GAIOS, doit être mis en place d'ici avril 2019. Ce projet a permis au SDE35 de formaliser, et d'optimiser, durant l'année 2018, l'ensemble des procédures de travail des services.

Le SDE35 souhaite poursuivre le développement de son système d'information géographique afin d'en faire un véritable outil au service de l'ensemble des services et des communes adhérentes. En 2019, un poste de responsable du SIG sera créé et intégré à la nouvelle organisation des services du SDE35 afin d'aboutir à cet objectif et de dégager du temps aux agents en place pour la réalisation du PCRS (voir mission 5-2).

Parallèlement à ces évolutions, et pour accompagner le développement des compétences, le SDE35 a décidé de se doter de deux nouveaux outils : un nouveau logiciel de gestion financière qui doit permettre d'améliorer la qualité comptable et la gestion financière des marchés et un logiciel de gestion des congés, absences, missions et temps de travail des agents.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Temps de rétablissement moyen en cas d'incident	-	60 mn
Taux de renouvellement du parc informatique du SDE35	-	20 %
Taux de données SIG respectant la classe A	100 % (842 DAT)	100 % (882 DAT)
Nombre d'accès à la cartographie via l'extranet délivrés aux communes		

Feuillet 2019-045

Programme 7.3 : Développer des services supports compétents

Les services supports sont composés de la direction générale, du pôle communication et du pôle moyens généraux (accueil, administration, finances, ressources humaines, marchés publics).

L'année 2018 a été marquée par le lancement de plusieurs consultations importantes : marché de fournitures d'éclairage public, marché de maintenance et travaux d'éclairage public et marchés de travaux de réseaux électriques. Les procédures associées ont nécessité un temps conséquent d'accompagnement pour les services supports, dans l'objectif d'optimiser nos achats et de bénéficier pleinement de l'effet de mutualisation permis par l'échelle du syndicat. Un acheteur public a été spécialement recruté pour gérer les achats de matériels d'éclairage (plus d'1 million d'euro par an).

Dans le domaine des ressources humaines, outre l'arrivée de nouveaux agents, l'année 2018 a vu se concrétiser la mise en place du prélèvement à la source (effectif au 1er janvier 2019). Le nouveau logiciel de gestion des congés et absences, dont le lancement interviendra début février 2019, devraient permettre de simplifier les circuits de validation et ainsi gagner en réactivité et en temps de traitement.

En 2018, un effort important a été fait pour structurer et formaliser la communication du SDE35. Un marché de création graphique a été lancé début 2018 et a permis de sélectionner plusieurs prestataires en fonction des besoins : conception graphique de documents et de supports numériques.

Un marché spécifique a été également réalisé pour accompagner le lancement de la SEML. Cela a d'abord permis de lui trouver un nom « Energ'IV ». Une charte graphique a ensuite été conçue et déclinée sur plusieurs supports de communication (plaquette, newsletter, papeterie, kakémonos, film institutionnel, etc.)

La refonte du site internet du SDE35 a été initiée en 2018 avec le lancement d'une AMO pour accompagner ce chantier. L'objectif est de mieux communiquer auprès du grand public, mais aussi de développer des services complémentaires pour les collectivités et les délégués du SDE35 par le biais d'un extranet performant et personnalisé. Sa réalisation est prévue en 2019 ce qui explique la hausse du budget associé.

En 2019, l'effort porté sur la communication sera poursuivi afin de positionner le SDE35 comme un acteur incontournable de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018
Nombre de réunions des Instances (bureau, comité)	17	16
Nombre de réunions de la CAO	1	3
Nombre de consultations publiées	7	17
Nombre d'articles de presse publiés	70	35
Nombre de conférences de presse organisées	3	3
Nombre de journées de formation réalisées par les agents	207	214

Annexe : Organigramme au 1er avril 2019

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le

ID : 035-200050425-20190129-20190129_COM_01-DE